

# Questions à choix multiples pour l'examen de juge-arbitre régional stagiaire

1) La délégation officielle comprend

- a) - le DO, le(s) chronométrateur(s), l'arbitre, les juges, le service médical
- b) - le DO, le délégué aux tireurs, l'arbitre, les juges, le service médical
- c) - Le délégué aux tireurs, l'arbitre, les juges, le service médical, le DO, le(s) chronométrateur(s) @F.1
- d) - Le présentateur, le DO, l'arbitre, les juges, le délégué aux tireurs, le(s) chronométrateur(s)
- e) - ARNC

2) En **assaut**, si l'un des deux tireurs est manifestement supérieur, rendant la rencontre par trop inégale, l'arbitre

- a) - demande un avertissement pour le tireur inférieur
- b) - demande un avertissement pour le tireur supérieur
- c) - demande un avertissement pour les deux tireurs
- d) - arrête la rencontre après consultation des juges @F.5.4.8
- e) - ARNC

3) En **combat**, si l'un des deux tireurs est manifestement supérieur, rendant la rencontre dangereuse, l'arbitre

- a) - demande un avertissement pour le tireur inférieur
- b) - demande un avertissement pour le tireur supérieur
- c) - demande un avertissement pour les deux tireurs
- d) - arrête la rencontre après consultation des juges @F.5.4.8
- e) - ARNC

4) Si, en **assaut**, un tireur perd accidentellement son protège-dents, l'arbitre arrête la rencontre et

- a) - met son adversaire au coin neutre, accompagne le tireur dans son coin pour le faire remettre et fait reprendre @F.5.4.9
- b) - fait une observation au tireur et fait reprendre
- c) - demande un avertissement au tireur, avec l'avis des juges
- d) - accorde une minute (maximum) de récupération au tireur
- e) - ARNC

5) Si, en **combat**, un tireur perd accidentellement son protège-dents, l'arbitre arrête la rencontre

- a) - met son adversaire au coin neutre, accompagne le tireur dans son coin pour le faire remettre et fait reprendre @F.5.4.9
- b) - fait une observation au tireur et fait reprendre
- c) - demande un avertissement au tireur, avec l'avis des juges
- d) - accorde une minute (maximum) de récupération au tireur
- e) - ARNC

6) Les "commandements" de l'arbitre sont

- a) - "au centre" , "en garde" , "stop" , "allez" , "fin du combat"
- b) - "au centre" , "en garde" , "stop" , "allez",
- c) - "au centre" , "en garde" , "stop" , "allez" , "fin du combat"
- d) - "en garde" , "stop" , "allez" @F.5.5
- e) - ARNC

7) Le commandement "en garde" est utilisé par l'arbitre

- a) - pour interrompre brièvement une rencontre
- b) - pour mettre ou remettre le(s) tireur(s) en garde @F.5.5.1
- c) - pour avertir les deux tireurs dont les coups sont insuffisamment contrôlés en assaut
- d) - pour annoncer la 55ème seconde de repos
- e) - ARNC

8) Si, au cours d'un **assaut**, un tireur rejette volontairement son protège-dents, l'arbitre

- a) - peut donner un avertissement au soigneur sans l'avis des juges
- b) - doit compter le tireur (jusqu'à 8)
- c) - peut avoir recours aux sanctions prévues (remarques, avertissement au tireur) @F.5.4.10
- d) - fait reprendre la rencontre sans le protège-dents
- e) - ARNC

9) Si, au cours d'un **combat**, un tireur rejette volontairement son protège-dents, l'arbitre

- a) - peut donner un avertissement au soigneur sans l'avis des juges
- b) - doit arrêter, seul, définitivement la rencontre
- c) - peut avoir recours aux sanctions prévues (remarques, avertissement au tireur, disqualification) @F.5.4.10
- d) - fait reprendre la rencontre sans le protège-dents
- e) - ARNC

10) Si, en assaut, un tireur refuse de remettre son protège-dents, l'arbitre

- a) - peut donner un avertissement au soigneur sans l'avis des juges
- b) - doit arrêter, seul, définitivement la rencontre
- c) - peut avoir recours aux sanctions prévues (remarques, avertissement au tireur, disqualification) @F.5.4.10
- d) - fait reprendre la rencontre sans le protège-dents
- e) - ARNC

11) Si, en combat, un tireur refuse de remettre son protège-dents, l'arbitre

- a) - peut donner un avertissement au soigneur sans l'avis des juges
- b) - doit arrêter, seul, définitivement la rencontre
- c) - peut avoir recours aux sanctions prévues (remarques, avertissement au tireur, disqualification) @F.5.4.10
- d) - fait reprendre la rencontre sans le protège-dents
- e) - ARNC

12) Après un *compté huit*, le chronomètre principal est remis en route

- a) - dès que les tireurs sont en garde
- b) - dès que les tireurs sont au centre
- c) - au commandement "allez" de l'arbitre @F.4.6. (3°)
- d) - au commandement "en garde de l'arbitre"
- e) - ARNC

13) Si l'arbitre commande "stop" à la dernière seconde de la reprise, le chronométrateur

- a) - fait sonner immédiatement la cloche
- b) - attend le commandement "allez" de l'arbitre pour faire sonner la cloche @F.4.4.6.(4°&5°)
- c) - ne fera pas sonner la cloche pour la fin cette reprise
- d) - déclenche le second chronomètre
- e) - ARNC

**14)** Lorsque, en **assaut**, les deux tireurs ne défendent pas leurs chances respectives, l'arbitre

- a) - après un ou deux avertissements préalables, arrête la rencontre et demande la disqualification des deux tireurs pour "refus d'assaut" @F 5.8.1
- b) - demande la disqualification sans avertissement(s) préalable(s) pour "non-combat" ou "refus d'assaut"
- c) - peut demander un ou deux avertissement(s) sans jamais pouvoir disqualifier les deux tireurs
- d) - doit se contenter de faire les remarques nécessaires
- e) - ARNC

**15)** Lorsque, en **combat**, les deux tireurs ne défendent pas leurs chances respectives, l'arbitre

- a) - après un ou deux avertissements préalables, arrête la rencontre et demande la disqualification des deux tireurs pour "non-combat" @F 5.8.1
- b) - demande la disqualification sans avertissement(s) préalable(s) pour "non-combat" ou "refus d'assaut"
- c) - peut demander un ou deux avertissement(s) sans jamais pouvoir disqualifier les deux tireurs
- d) - doit se contenter de faire les remarques nécessaires
- e) - ARNC

**16)** – En **assaut**, en cas de manquement grave aux règles ou à l'esprit de la BFS d'un tireur, l'arbitre

- a) - peut disqualifier seul le(s) responsable(s)
- b) - peut disqualifier seul le(s) responsable(s), mais après deux avertissements
- c) - peut disqualifier directement le(s) responsable(s), mais avec l'accord des juges @F.5.6.3
- d) - peut disqualifier, mais seulement après deux avertissements et avec accord des juges
- e) - ARNC

**17)** En **assaut**, en cas de demande de sanction simultanée pour les deux tireurs l'arbitre

- a) - **peut** le signaler préalablement aux juges et **doit** faire deux demandes séparées
- b) - **doit** le signaler préalablement aux juges et **doit** faire deux demandes séparées @F.5.6.4
- c) - **doit** le signaler préalablement aux juges et **peut** faire deux demandes séparées
- d) - **peut** le signaler préalablement aux juges et **peut** faire deux demandes séparées
- e) - ARNC

**18)** En **combat**, en cas de demande de sanction simultanée pour les deux tireurs l'arbitre

- a) - **peut** le signaler préalablement aux juges et **doit** faire deux demandes séparées
- b) - **doit** le signaler préalablement aux juges et **doit** faire deux demandes séparées @F.5.6.4
- c) - **doit** le signaler préalablement aux juges et **peut** faire deux demandes séparées
- d) - **peut** le signaler préalablement aux juges et **peut** faire deux demandes séparées
- e) - ARNC

**19)** Si l'arbitre est d'avis que les spectateurs agissent de manière à fausser la régularité ou le bon déroulement de la rencontre,

- a) - *sans* avertissement aux spectateurs, il arrête définitivement la rencontre, *avec* l'avis des officiels
- b) - *sans* avertissement aux spectateurs, il arrête définitivement la rencontre, *sans* l'avis des officiels
- c) - *après* deux avertissements aux spectateurs, il arrête définitivement la rencontre, *avec* l'avis des officiels @F.5.8.2
- d) - *après* deux avertissements aux spectateurs, il arrête définitivement la rencontre, **sans** l'avis des officiels
- e) - ARNC

**20)** – En **combat deuxième série**, si le soigneur jette l'éponge pendant le décompte des secondes, l'arbitre

- a) - interrompt le décompte et annonce seul la fin du combat par "hors combat"
- b) - interrompt le décompte et annonce seul la fin du combat par "jet de l'éponge"
- c) - interrompt le décompte et annonce, avec avis des juges, la fin du combat par "hors combat"
- d) - interrompt le décompte et annonce, avec l'avis des juges, la fin du combat par "jet de l'éponge"
- e) - ARNC @F.5.9.2.2. (6°)

**21) – En combat première série**, si le soigneur jette l'éponge pendant le décompte des secondes, l'arbitre

- a) - interrompt le décompte et annonce seul la fin du combat par "hors combat"
- b) - interrompt le décompte et annonce seul la fin du combat par "jet de l'éponge"
- c) - interrompt le décompte et annonce, avec avis des juges, la fin du combat par "hors combat"
- d) - interrompt le décompte et annonce, avec l'avis des juges, la fin du combat par "jet de l'éponge"
- e) - ARNC @ **F.5.9.2.2.** (6°)

**22)** En cas de hors-combat dû à une faute caractérisée non sanctionnée par l'arbitre, les juges

- a) - ne peuvent rien faire
- b) - peuvent se concerter et demander à l'arbitre la disqualification
- c) - peuvent faire la remarque au DO, à l'issue de la rencontre et le mentionner sur la feuille de réunion
- d) - peuvent amener l'arbitre à demander la disqualification en levant leur bulletin de jugement @**F.6.8.**
- e) - ARNC

**23)** En **assaut**, quand, à l'annonce des 5 secondes, un juge lève son bulletin de jugement au dessus de la tête c'est pour

- a) - signaler la supériorité manifeste d'un des deux tireurs
- b) - demander à l'arbitre davantage de vigilance
- c) - signaler que les notes des deux tireurs ne sont que des X @**F.6.6.**
- d) - signaler à l'arbitre que c'est la dernière reprise
- e) - ARNC

**24)** En **combat**, quand, à l'annonce des 5 secondes, un juge lève son bulletin de jugement au dessus de la tête c'est pour

- a) - signaler la supériorité manifeste d'un des deux tireurs
- b) - demander à l'arbitre davantage de vigilance
- c) - signaler que les notes des deux tireurs ne sont que des X @**F.6.6.**
- d) - signaler à l'arbitre que c'est la dernière reprise
- e) – ARNC

**25)** Si un tireur **masculin** adulte présente un dépassement de poids de 1,5 kilo à la première pesée

- a) - Il est définitivement forfait @**F.10.3.**
- b) - il a droit à une seule autre pesée, au minimum 30 minutes plus tard
- c) - il a droit à deux autres pesées
- d) - il a droit à une seule autre pesée, juste avant la clôture
- e) - ARNC

**26)** Si une **tireuse** adulte présente un dépassement de poids de 1,5 kilo à la première pesée

- a) - elle est définitivement forfait @**F.10.3.**
- b) - elle a droit à une seule autre pesée, au minimum 30 minutes plus tard
- c) - elle a droit à deux autres pesées
- d) - elle a droit à une seule autre pesée, juste avant la clôture
- e) - ARNC

**27)** Si un(e) tireur(se) benjamin(e), minime ou cadet(e) présente un dépassement de poids de 1,2 kilo à la première pesée

- a) - Il est définitivement forfait
- b) - il a droit à une seule autre pesée, au minimum 30 minutes plus tard
- c) - il a droit à deux autres pesées @**F.10.2 & F.10.3.**
- d) - il a droit à une seule autre pesée, juste avant la clôture
- e) – ARNC

**28) Si un tireur adulte présente un déficit de poids (= trop léger)**

- a) - Il est définitivement forfait @**F.10.2**
- b) - il a droit à une seule autre pesée, au minimum 30 minutes plus tard
- c) - il a droit à deux autres pesées
- d) - il a droit à une seule autre pesée, juste avant la clôture
- e) - ARNC

**29) Si un tireur benjamin, minime ou cadet présente un déficit de poids ( trop léger) de 0,6 kg**

- a) - Il est définitivement forfait @**F.10.3. & F.10.2**
- b) - il a droit à une seule autre pesée, au minimum 30 minutes plus tard
- c) - il a droit à deux autres pesées
- d) - il a droit à une seule autre pesée, juste avant la clôture
- e) - ARNC

**30) En assaut masculin adulte,**

- a) - le casque est obligatoire
- b) - les jambières sont obligatoires
- c) - la coquille est facultative
- d) - le protège-dents est facultatif
- e) - ARNC @**F.13.3.5.**

**31) En assaut féminin adulte,**

- a) - le casque est obligatoire
- b) - les jambières sont obligatoires
- c) - le protège-poitrine est facultatif
- d) - le protège-dents facultatif
- e) - ARNC @**F.13.3.5.**

**32) Dans les assauts benjamin, minime et cadet,**

- a) - le casque est obligatoire @ **F.13.3.5.**
- b) - les jambières sont interdites
- c) - la coquille est facultative
- d) - le protège-dents facultatif
- e) - ARNC

**33) En combat féminin 1<sup>ère</sup> série**

- a) - le casque est interdit @ **F.13.3.5.**
- b) - le protège-dents est facultatif
- c) - les jambières sont interdites
- d) - le protège poitrine est facultatif
- e) - ARNC

**34) En combat féminin 2<sup>ème</sup> série**

- a) - le casque est interdit
- b) - le protège-dents est facultatif
- c) - les jambières sont interdites
- d) - le protège poitrine est facultatif
- e) - ARNC @ **F.13.3.5.**

**35) En combat masculin 1<sup>ère</sup> série**

- a) - le casque est interdit @ **F.13.3.5.**
- b) - le protège-dents est facultatif
- c) - les jambières sont facultatives
- d) - les gants à élastiques sont tolérés
- e) - ARNC

**36) En combat masculin 2<sup>ème</sup> série**

- a) - le casque est interdit

- b) - le protège-dents est facultatif
- c) - les jambières sont facultatives
- d) - les gants à élastiques sont tolérés
- e) – ARNC @ **F.13.3.5.**

**37)** En combat masculin 1<sup>ère</sup> série,

- a) les gants à lacets sont interdits
- b) les gants à lacets sont obligatoires @ **F.13.3.1**
- c) les gants à lacets sont autorisés
- d) les gants à lacets sont conseillés
- e) ARNC

**38)** En combat masculin 2<sup>ème</sup> série,

- a) les gants à lacets sont interdits
- b) les gants à lacets sont obligatoires @@ **E.13.3.1**
- c) les gants à lacets sont autorisés
- d) les gants à lacets sont conseillés
- e) ARNC

**39)** En combat féminin 1<sup>ère</sup> série,

- a) les gants à lacets sont interdits
- b) les gants à lacets sont obligatoires @ **E.13.3.1**
- c) les gants à lacets sont autorisés
- d) les gants à lacets sont conseillés
- e) ARNC

**40)** En combat féminin 2<sup>ème</sup> série,

- a) les gants à lacets sont interdits
- b) les gants à lacets sont obligatoires @ **E.13.3.1**
- c) les gants à lacets sont autorisés
- d) les gants à lacets sont conseillés
- e) ARNC

**41)** Dans les rencontres en combat, l'enceinte peut être exceptionnellement être remplacée par un marquage au sol

- a) - uniquement en 2<sup>o</sup> série
- b) - jamais @ **F.11.4**
- c) - uniquement pour les combats féminins
- d) - uniquement pour les juniors
- e) - ARNC

**42)** En assaut, en cas d'arrêt de la rencontre suite à l'hémorragie des deux tireurs, la décision rendue sera

- a) - "arrêt médical" dans tous les cas
- b) - "non décision" dans tous les cas
- c) - celle qui résulte des bulletins de jugement au moment de l'arrêt @ **F.14.2.2**
- d) - "égalité" dans tous les cas
- e) - ARNC

**43)** En combat, cas d'arrêt de la rencontre suite à l'hémorragie des deux tireurs, la décision rendue sera

- a) - "arrêt médical" dans tous les cas
- b) - "non décision" dans tous les cas
- c) - celle qui résulte du décompte des points au moment de l'arrêt @**F.14.3.2 & F.14.4.2**
- d) - " match nul" dans tous les cas
- e) - ARNC

**44)** En combat 1<sup>ère</sup> série , pendant la minute de repos, l'arbitre

- a) - peut faire des observations à un tireur
- b) - doit éviter de faire des observations à un tireur
- c) - n'a pas le droit de faire des remarques à un tireur @**E. 1.3.3.**
- d) - doit en profiter pour faire des remarques à un tireur
- e) - ARNC

**45)** En combat 2<sup>ème</sup> série , pendant la minute de repos, l'arbitre

- a) - peut faire des observations à un tireur
- b) - doit éviter de faire des observations à un tireur
- c) - n'a pas le droit de faire des remarques à un tireur @ **E. 1.3.3.**
- d) - doit en profiter pour faire des remarques à un tireur
- e) - ARNC

**46)** En assaut adulte, pendant la minute de repos, l'arbitre

- a) - peut faire des observations à un tireur
- b) - doit éviter de faire des observations à un tireur
- c) - n'a pas le droit de faire des remarques à un tireur @ **E. 1.3.3.**
- d) - doit en profiter pour faire des remarques à un tireur
- e) - ARNC

**47)** En assaut benjamin, minime et cadet, pendant la minute de repos, l'arbitre

- a) - peut faire des observations à un tireur
- b) - doit éviter de faire des observations à un tireur
- c) - n'a pas le droit de faire des remarques à un tireur @ **E. 1.3.3.**
- d) - doit en profiter pour faire des remarques à un tireur
- e) - ARNC

**48)** Si une circonstance imprévue exige l'arrêt de l'assaut et que celui-ci peut reprendre au cours de la même réunion, l'assaut reprendra

- a) - au début de la reprise concernée
- b) - au début de la rencontre
- c) - exactement là où il a été interrompu @**F.5.4.14**
- d) - au début de la dernière reprise
- e) - ARNC

**49)** Si une circonstance imprévue exige l'arrêt du combat et que celui-ci peut reprendre au cours de la même réunion, le combat reprendra

- a) - au début de la reprise concernée
- b) - au début de la rencontre
- c) - exactement là où il a été interrompu @**F.5.4.14**
- d) - au début de la dernière reprise
- e) - ARNC

**50)** Si une circonstance imprévue exige l'arrêt du combat et que celui-ci est remis à une date ultérieure, le combat reprendra

- a) - au début de la reprise concernée
- b) - au début de la rencontre @**F.5.4.14**
- c) - exactement là où il a été interrompu
- d) - au début de la dernière reprise
- e) - ARNC

**51)** Si une circonstance imprévue exige l'arrêt de l'assaut et que celui-ci est remis à une date ultérieure, l'assaut reprendra

- a) - au début de la reprise concernée
- b) - au début de la rencontre @**F.5.4.14**
- c) - exactement là où il a été interrompu
- d) - au début de la dernière reprise
- e) - ARNC

**52)** En assaut masculin, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @**D.1.9.5**
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**53)** En assaut féminin, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @**D.1.9.5**
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**54)** En combat féminin 2<sup>ème</sup> série, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @**D.1.9.5**
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**55)** En combat féminin 1<sup>ère</sup> série, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @**D.1.9.5**
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**56)** En combat masculin 1<sup>ère</sup> série, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @**D.1.9.5**
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC



**57)** En combat masculin 2<sup>ème</sup> série, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @D.1.9.5
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**58)** En assaut benjamin, minime et cadet, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @D.1.9.5
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**59)** Dans les catégories d'âge inférieures à minimes, les fauchages et balayages sont

- a) - autorisés @D.1.9.5
- b) - interdits mais sans sanction possible
- c) - interdits et peuvent être sanctionnés
- d) - pas envisagés par le code fédéral
- e) - ARNC

**60)** En assaut féminin, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @D.1.9.5
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**61)** En assaut masculin, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @D.1.9.1
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**62)** En assaut benjamin, minime et cadet, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @D.1.9.1
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**63)** En combat masculin 2<sup>ème</sup> série, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @D.1.9.1
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**64)** En combat masculin 1<sup>ère</sup> série, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @D.1.9.1
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**65)** En combat féminin 2<sup>ème</sup> série, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @**D.1.9.1**
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**66)** En combat féminin 1<sup>ère</sup> série, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @**D.1.9.1**
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**67)** Dans les catégories d'âge inférieures à benjamin, les coups de pieds dans le dos sont

- a) - tolérés, mais non comptabilisés
- b) - autorisés et pris en compte @**D.1.9.1**
- c) - déconseillés
- d) - interdits et sanctionnés
- e) - ARNC

**68)** Les parades effectuées avec les membres inférieurs sont

- a) - autorisées en assaut et interdites en combat
- b) - autorisées en assaut et en combat
- c) - interdites en assaut et en combat @**D.1.8.1 & D.1 9.7.**
- d) - interdites en assaut et autorisées en combat
- e) - ARNC

**69)** Les chassés frontaux exécutés pointe de pieds en avant sont

- a) - autorisés en assaut et interdites en combat
- b) - autorisés en assaut et en combat @**D.1.5.3.**
- c) - interdits en assaut et en combat
- d) - interdits en assaut et autorisées en combat
- e) - ARNC

**70)** En assaut, les juges peuvent communiquer entre eux

- a) - pendant les reprises seulement
- b) - pendant la minute de repos seulement
- c) - jamais pendant la rencontre @**F.6.3.**
- d) - quand ils le désirent, mais avec discrétion
- e) - ARNC

**71)** En combat, les juges peuvent communiquer entre eux

- a) - pendant les reprises seulement
- b) - pendant la minute de repos seulement
- c) - jamais pendant la rencontre @**F.6.3.**
- d) - quand ils le désirent, mais avec discrétion
- e) - ARNC

**72)** En assaut, pendant la minute de repos, le médecin

- a) - peut de sa propre initiative examiner un tireur @**F.7.3**
- b) - peut examiner un tireur si le DO l'y autorise
- c) - peut examiner un tireur si le second l'y autorise
- d) - peut examiner un tireur si le DO et le second l'y autorisent
- e) - ARNC

**73)** En combat, pendant la minute de repos, le médecin

- a) - peut de sa propre initiative examiner un tireur @**F.7.3**
- b) - peut examiner un tireur si le DO l'y autorise
- c) - peut examiner un tireur si le second l'y autorise
- d) - peut examiner un tireur si le DO et le second l'y autorisent
- e) - ARNC

**74)** Dans une compétition officielle ou officialisée, un double surclassement d'âge (exemple : cadet vers senior) est

- a) - interdit @**E.5.1.3**
- b) - autorisé, avec avis conforme du médecin et de l'entraîneur du plus jeune
- c) - autorisé, avec avis conforme du médecin et du DO
- d) - autorisé avec avis conforme de l'entraîneur, du DTL et du médecin
- e) - ARNC

**75)** Dans une compétition officielle ou officialisée en assaut, un double surclassement de poids (exemple : plume vers léger) est

- a) - interdit @**E.5.1.3**
- b) - autorisé, avec avis conforme du médecin et de l'entraîneur du plus jeune
- c) - autorisé, avec avis conforme du médecin et du DO
- d) - autorisé avec avis conforme de l'entraîneur, du DTL et du médecin
- e) - ARNC

**76)** Dans une compétition officielle ou officialisée en combat, un double surclassement de poids (exemple : plume vers léger) est

- a) - interdit @**E.5.1.3**
- b) - autorisé, avec avis conforme du médecin et de l'entraîneur du plus jeune
- c) - autorisé, avec avis conforme du médecin et du DO
- d) - autorisé avec avis conforme de l'entraîneur, du DTL et du médecin
- e) - ARNC

**77)** Les techniques interdites portées hors distance

- a) - sont tolérées en combat
- b) - sont toujours interdites @**D.1.9.7.**
- c) - autorisées en combat mais pas en assaut
- d) - sont tolérées en assaut
- e) - ARNC

**78)** En assaut, le chronométrateur arrête le chronomètre au(x) commandement(s)

- a) - stop et en garde
- b) - en garde
- c) - stop @**F.4.6.(1°)**
- d) - quand les tireurs cessent de combattre
- e) - ARNC

**79)** En combat, le chronométreur arrête le chronomètre au(x) commandement(s)

- a) - stop et en garde
- b) - en garde
- c) – stop @**F.4.6.1.**(1°)
- d) - quand les tireurs cessent de combattre
- e) - ARNC

**80)** En assaut, il est interdit de poser les mains sur les cordes

- a) - pour toucher son adversaire@**D.1.9.6.**
- b) - pour se protéger
- c) - à tout moment de la rencontre
- d) - pour se relever
- e) - ARNC

**81)** En combat, il est interdit de poser les mains sur les cordes

- a) - pour frapper @**D.1.9.6.**
- b) - pour se protéger
- c) - à tout moment de la rencontre
- d) - pour se relever
- e) - ARNC

**82)** En assaut, si un tireur est engagé dans les cordes, son adversaire peut le toucher

- a) - tant que l'arbitre n'a pas dit "stop"
- b) - uniquement avec les pieds
- c) – jamais @**D.1.9.9**
- d) - uniquement avec les poings
- e) - ARNC

**83)** En combat, si un tireur est engagé dans les cordes, son adversaire peut le frapper

- a) - tant que l'arbitre n'a pas dit "stop"
- b) - uniquement avec les pieds
- c) – jamais @**D.1.9.9**
- d) - uniquement avec les poings
- e) - ARNC

**84)** En assaut, si un tireur est tombé à terre, son adversaire peut le toucher

- a) - tant que l'arbitre n'a pas dit "stop"
- b) - uniquement avec les pieds
- c) - jamais @**D.1.9.9**
- d) - uniquement avec les poings
- e) - ARNC

**85)** En combat, si un tireur est tombé à terre, son adversaire peut le frapper

- a) - tant que l'arbitre n'a pas dit "stop"
- b) - uniquement avec les pieds
- c) - jamais @**D.1.9.9**
- d) - uniquement avec les poings
- e) - ARNC

**86)** En compétition sous forme de d'assaut, les rencontres entre hommes et femmes sont

- a) - parfaitement autorisées
- b) - tolérées pour les adultes seulement
- c) - autorisées pour les catégories minimales, cadets et juniors
- d) – interdites @**E.1.2.1.**
- e) - ARNC

**87)** En compétition sous forme de combat, les rencontres entre hommes et femmes sont

- a) - parfaitement autorisées
- b) - tolérées pour les adultes seulement
- c) - autorisées pour seniors
- d) – interdites @E.1.2.1.
- e) - ARNC

**88)** Dans une rencontre de BFS, ne fait pas partie de la délégation officielle

- a) - le médecin
- b) - le présentateur @F.1.
- c) - le délégué aux tireurs
- d) - le chronométreur
- e) - ARNC

**89)** En assaut, si sans raison valable un tireur présente plus d'une minute de retard sur son adversaire, l'arbitre

- a) - donne, seul, un avertissement au tireur retardataire @F.5.4.2.
- b) - donne, seul, un avertissement au second
- c) - donne un avertissement au tireur, après avis des juges
- d) - donne un avertissement au second, après avis des juges
- e) - ARNC

**90)** En combat, si sans raison valable un tireur présente plus d'une minute de retard sur son adversaire, l'arbitre

- a) - donne, seul, un avertissement au tireur retardataire @ F.5.4.2.
- b) - donne, seul, un avertissement au second
- c) - donne un avertissement au tireur, après avis des juges
- d) - donne un avertissement au second, après avis des juges
- e) - ARNC

**91)** On est en assaut. Un tireur a déjà un avertissement. Si l'arbitre demande ensuite un double avertissement, il doit commencer sa demande

- a) - toujours par le tireur sans avertissement @F.5.6.4.(2°)
- b) - toujours par le tireur déjà averti
- c) - toujours par le tireur coin rouge
- d) - toujours par le tireur coin bleu
- e) - ARNC

**92)** On est en combat. Un tireur a déjà un avertissement. Si l'arbitre demande ensuite un avertissement à chaque tireur, il doit commencer sa demande

- a) - toujours par le tireur sans avertissement @F.5.6.4.(2°)
- b) - toujours par le tireur déjà averti
- c) - toujours par le tireur coin rouge
- d) - toujours par le tireur coin bleu
- e) - ARNC

**93)** On est en assaut. L'arbitre veut donner un avertissement à chaque tireur.

- a) - il ne doit pas en avertir les juges
- b) - il doit en avertir les juges seulement au deuxième avertissement
- c) - il doit toujours en avertir les juges @F.5.6.4.(1°)
- d) - il n'y a pas d'obligation
- e) - ARNC

**94)** On est en combat. L'arbitre veut donner un avertissement à chaque tireur.

- a) - il ne doit pas en avertir les juges
- b) - il doit en avertir les juges seulement au deuxième avertissement
- c) - il doit toujours en avertir les juges @F.5.6.4.(1°)
- d) - il n'y a pas d'obligation
- e) - ARNC

**95)** En assaut, la disqualification peut être prononcée sans avertissement(s) préalable(s)

- a) - jamais
- b) - parfois, mais toujours avec l'avis d'un juge au moins
- c) - parfois, mais toujours avec l'avis de la majorité des juges @F.5.6.3.
- d) - parfois, mais avec l'avis de tous les juges
- e) - ARNC

**96)** En combat, la disqualification peut être prononcée sans avertissement(s) préalable(s)

- a) - jamais
- b) - parfois, mais toujours avec l'avis d'un juge au moins
- c) - parfois, mais toujours avec l'avis de la majorité des juges @F.5.6.3.
- d) - parfois, mais avec l'avis de tous les juges
- e) - ARNC

**97)** Dans une rencontre officielle ou officialisée, les bandages aux mains sont

- a) - autorisés en assaut et en combat @F.13.3.2
- b) - autorisés en assaut et interdits en combat
- c) - interdits en assaut et autorisés en combat
- d) - interdits en assaut et en combat
- e) - ARNC

**98)** Si au cours d'un assaut avec marquage au sol, un tireur pénètre dans la zone limite

- a) - la rencontre est interrompue, et l'arbitre demande un avertissement pour tireur
- b) - la rencontre est interrompue, mais l'arbitre ne sanctionne pas le tireur
- c) - la rencontre n'est pas interrompue, mais l'arbitre signale "limite" @F.11.4.3.a
- d) - la rencontre n'est pas interrompue et l'arbitre ne fait rien
- e) - ARNC

**99)** Si au cours d'un assaut avec marquage au sol, un tireur va au-delà de la zone limite

- a) - la rencontre est interrompue, et l'arbitre demande un avertissement pour le tireur @F.11.3.4.b
- b) - la rencontre est interrompue, mais l'arbitre ne sanctionne pas le tireur
- c) - la rencontre n'est pas interrompue, mais l'arbitre signale "limite"
- d) - la rencontre n'est pas interrompue et l'arbitre ne fait rien
- e) - ARNC

**100)** Si au cours d'un assaut avec marquage au sol, un tireur est projeté par son adversaire au-delà de la zone limite

- a) - la rencontre est interrompue, et l'arbitre demande un avertissement pour le tireur
- b) - la rencontre est interrompue, mais l'arbitre ne sanctionne pas le tireur @F.11.3.4.c
- c) - la rencontre n'est pas interrompue, mais l'arbitre signale "limite"
- d) - la rencontre n'est pas interrompue et l'arbitre ne fait rien
- e) - ARNC